

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.05.2020
à 14 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau
à huis clos**

Secrétaire de séance : Thibaut ELAPHOS

Présents : Françoise BOUDIER, Liliane CANDY, Géraldine COULAUD, Christiane GIRAUD-AUDINE, Christian BERNARD, Jérôme BONNET, Thibaut ELAPHOS, Jérôme FOURNIER, Florent MARTIN, Nicolas TRUPHEME

Absents excusés : Sandra BOUCHARD

Procurations : Sandra BOUCHARD donne pouvoir à Florent MARTIN

1/ Election du Maire :

La séance est ouverte à 14 H par Mme Liliane CANDY, doyenne des élus qui constate que tous les candidats élus aux élections municipales du 15 mars 2020 sont présents à l'exception de Mme Sandra BOUCHARD, excusée.

Sont désignés M. Florent MARTIN, Président du bureau de vote, Mme Françoise BOUDIER et M. Jérôme BONNET, Assesseurs.

Elle demande à l'assemblée qui souhaite se porter candidat en qualité de Maire et c'est M. Florent MARTIN qui se propose. Après mise au vote à bulletin secret, M. Florent MARTIN est élu maire

2/ Détermination du nombre des Adjointes :

M. Florent MARTIN, Maire, propose de fixer à trois le nombre des adjointes, décision approuvée à l'unanimité.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote à bulletin secret de ces 3 adjointes.

3/ Elections des Adjointes

Se propose comme 1^{er} Adjointe, Mme Géraldine COULAUD, élue

Se propose comme 2^{ème} Adjoint, M. Nicolas TRUPHEME, élu

Se propose comme 3^{ème} Adjointe, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, élue

4/ Délégation du Conseil Municipal au maire pour les affaires courantes en application de l'article L 2122-22 du CGCT et durant toute la durée du mandat du maire :

Le conseil municipal donne délégation au maire pour les affaires courantes (voir précisions dans la délibération). Délibération adoptée à l'unanimité.

5/ Indemnités du Maire et des Adjointes :

A compter du 23.05.2020 et en vertu de la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 (article 92 2° et 92 3°) l'indemnité maximale du Maire peut être fixée à 25.5 % de l'indice majoré terminal et celle des adjointes à 9.9 % de l'indice majoré terminal pour une population n'excédant pas 500 habitants.

Vu la DPEL (Dotation Elu Local) de 4 550 € supplémentaire en 2020 (prise en charge par l'Etat), M le Maire propose une application de 100 % de l'indemnité à compter du 23.05.2020 et pour la durée du mandat.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

6/ Lecture de la Charte de L'élue :

M. Florent MARTIN donne lecture de la charte de l'élue.

7/ Questions diverses :

A/ Débroussaillage :

2 devis ont été proposés (Entreprise Brun pour 5 700 € TTC et Entreprise Buëch Durance Travaux pour 5 916 € TTC). Le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise BRUN.

B/ Convention financière à passer avec SyME05 pour la construction de réseau Lot La Clorisse/Pst La Combe :

Le Conseil décide à l'unanimité de passer cette convention financière avec le SyME05 pour la construction de ce réseau d'un montant de 33 500 € HT avec un reste à charge pour la commune de 20 100 € (60%).

C/ Recrutement d'un agent polyvalent :

Celui-ci va permettre de finir le fleurissement et l'entretien des espaces verts qui ont pris du retard avec le confinement des agents.

Divers profils ont candidaté. Il semble opportun de pouvoir privilégier des étudiants. Le choix sera opéré prochainement.

D/ Travaux de Voirie :

Après une tournée sur le terrain, un chiffrage de ces travaux est en cours. Le choix du programme des travaux de voirie 2020 sera arrêté lors d'une prochaine séance du Conseil.

Les commissions vont rapidement être lancées. Messieurs BONNET & ELAPHOS souhaitent participer à la commission « Finances ».

La séance est levée à 15 heures.

Le Maire, Florent MARTIN

